

■ L'île Anticosti ne conserve que son parc national et deux réserves de biodiversité.

L'île Anticosti dézonée

■ En se conformant aux normes internationales, le ministre Béchard limite à 3,97% la protection du territoire et non plus à 8% comme il avait promis de le faire

QUÉBEC | Poursuivant le « ménage » de son gouvernement avant la campagne électorale, le ministre Béchard annoncera ce matin qu'il se conformera dorénavant aux normes internationales sur les aires protégées, ce qui signifie entre autres que l'île Anticosti perd sa protection intégrale.

YVES CHARTRAND

Le Journal de Montréal

Après plus d'un an de tergiversations, le ministre de l'Environnement a finalement fait son lit.

Selon ce qu'a appris le *Journal*, Claude Béchard annoncera ce matin à Québec que son gouvernement se conformera dorénavant aux normes de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour définir les aires protégées.

Croyez-vous que le gouvernement devrait en faire plus pour la protection du territoire naturel du Québec?

RÉAGISSEZ EN LIGNE : opinions.jdm.canoe.ca

APPELÉZ-NOUS: Tél.: (514) 529-1177 Ext.: 1888 767-6161

En clair, cette décision aura comme conséquence de clarifier le statut de plusieurs grands territoires. Ainsi, l'île Anticosti où des coupes de bois se font à une échelle industrielle, sera « dézonée » pour ne conserver que son parc national et deux réserves de biodiversité.

Il en serait de même pour les aires protégées des Monts-Torngat et de l'Ungava dans le Grand Nord québécois qui, à l'heure actuelle, jouissent d'une protection « à temps partiel » seulement lors de la mise bas des caribous.

Loin de la promesse de 8%

Sans ces grands morceaux, la superficie protégée du territoire du Québec n'est plus que de 3,97 pour cent et non pas de 5,8 pour cent, comme le prétend le gouvernement depuis plusieurs années. Les libéraux s'étaient engagés à porter à 8 pour cent, la portion du territoire sous protection.

Selon nos sources, le ministre Béchard a rencontré plusieurs groupes écologistes lundi à Québec où il a fait part de ses intentions.

Par ailleurs, le ministre Béchard annonçait un certain nombre de nouvelles aires ou l'agrandissement d'aires existants qui pourraient totaliser près de 1 pour cent de nouveaux territoires protégés.

Selon nos sources, il créerait une nouvelle réserve écologique en Outaouais et confirmerait la protection de 193 kilomètres aux lacs Vaudray-Joannès en Abitibi.

PHOTO D'ARCHIVES



■ M. Béchard ne voudrait pas soulever la colère de l'industrie forestière.

Quatre nouvelles réserves de biodiversité seraient aussi décrétées ainsi que l'agrandissement de la réserve des lacs Guillaume-Delisle et à l'Eau-Claire, à la Baie d'Hudson, qui deviendra, avec 15000 kilomètres protégés, la plus grande aire du Québec.

Le projet du Triton, qui a soulevé la controverse l'automne dernier, ne ferait pas partie des nouveaux territoires.

Toujours selon nos sources, il limiterait au minimum ses interventions dans

la forêt boréale commerciale au sud du 52^e parallèle, de crainte de soulever la colère de l'industrie forestière en pleine campagne électorale.

ychartrand@journalmtl.com